

Politique de la Ville Animation - Subventions aux associations pour des actions complémentaires

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur :

I - Actions sociales et socio-culturelles

La Ville de Besançon soutient dans les quartiers et à l'échelle de la Ville des associations qui, au quotidien, animent des actions sociales et socio-culturelles à destination des populations les plus modestes ou en difficultés.

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations pour des actions complémentaires (animation globale, équipement, espaces parents-enfants, participation des jeunes aux activités, actions événementielles).

- ASEP Cras-Chaprais

Afin de mener à bien ses activités, il est proposé d'apporter le concours de la Ville au financement du plan d'équipement 2005 de l'association ASEP - Association Sportive d'Education Populaire (Cras-Chaprais) : sonorisation pour ateliers musique et outils d'informatique et d'impression pour l'accueil et le secrétariat.

Proposition : 5 000 €

- MJC Palente-Orchamps

En partenariat notamment avec la Ligue de l'Enseignement dans sa programmation «Coté Cours», elle présente au cours de l'année 2004 des spectacles familles «Olé Mains !». La MJC poursuit son objectif de rendre accessible la culture à tous en proposant aux familles un temps d'épanouissement et de rencontre à travers le spectacle vivant.

Proposition : 5 500 €.

- Antenne Petite Enfance

L'Antenne Petite Enfance a ouvert depuis 1999 un service «Oreille - Petite Enfance» dont le but, à partir de groupes de paroles de parents, est de créer des espaces d'écoute et d'accueil, ouverts à tous pour échanger, partager ces expériences, prévenir des éventuelles difficultés dans les relations parents-enfants au quotidien et donc dans l'éducation des enfants et des adolescents.

Ces interventions se réalisent sur les quartiers de Planoise (Loulouthèque de la Maison de Quartier, Association Racines et des Feuilles), Clairs-Soleils (Pôle d'animation), La Grette (Pôle enfance de la Maison de Quartier dans le cadre de l'Atelier Santé Ville et depuis 2005 à Palente-Orchamps (Ludothèque Francas).

Proposition : 5 000 €.

- Centre Contre les Manipulations Mentales «Roger IKOR»

Ce centre mène une action de prévention auprès d'un public varié afin de prévenir les méfaits des mouvements à caractère sectaire. L'association intervient notamment sous forme de conférences ou de réunions d'échanges afin d'informer le public scolaire, les parents ou les professeurs sur la réalité et les risques liés à cette question.

Proposition : 950 €.

II - Actions sportives, de loisirs éducatifs et d'animation de quartier

Les associations sportives, de loisirs éducatifs ou d'animation de quartier, ont inscrit dans leur projet d'activités l'intégration et la participation des jeunes des quartiers. Il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- Club de football de Montrapon-Fontaine

Le club organise des entraînements, championnats, matches amicaux, tournois,...). L'objectif est en particulier auprès des jeunes l'apprentissage du «respect de l'autre» et de la «prévention des risques de problèmes au sein du quartier, de la famille ou même à l'école». Il est proposé de lui attribuer 1 500 €.

- Association «Miel d'Acacias»

Sur le quartier de la Grette pour ses actions de lien social, de séjours ou voyages familiaux ou encore d'animations d'accès aux sports, il est proposé de lui attribuer 1 000 €.

- Association «ALEED»

Pour ses centres de loisirs (6-12 et 12-16 ans à Palente) et de vacances et séjours itinérants (Franche-Comté et Alpes) pour des activités à destination de jeunes handicapés seuls ou en commun avec d'autres jeunes, il est proposé de lui allouer 1 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement de ces subventions. La dépense totale, soit 19 950 € sera répartie de la façon suivante :

- 5 000 € seront imputés sur les crédits inscrits au chapitre 65.422/6574 CS 47030 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits de 700 € en provenance du chapitre 65.824/6574 CS 47003,

- 950 € seront imputés sur les crédits inscrits au chapitre 65.522/6574 CS 47040 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 65.824/6574 CS 47003

- 14 000 € seront imputés sur les crédits inscrits au chapitre 65.824/6574 CS 47003.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. BAUD, Mme TISSIER, Mme FALCINELLA, Mme MENETRIER, M. MEDJALDI et M. GHEZALI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 1^{er} décembre 2005.